

**Réunion du Conseil d'administration
du mercredi 4 février 2026 à 15h00
Délibération n°2026-05
Objet : Débat d'orientation budgétaire**

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. FONTES, M. SAVELLI, M. RASPEAU, M. CAMPAGNE, Mme DUPRAT, M. CADAS, Mme ARTIGUES.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. LADEVEZE représenté par M. GILLON.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. GUERRA représenté par Mme CAMAIN ; Mme JARNOLE représentée par M. LEFEBVRE ; Mme GOUSMAR représentée par M. FONTES.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : M. SAVIGNY, M. SIOUTAC.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : M. FOUCHIER.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : Mme DOSTE.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. ARSEQUEL représenté par Mme GAVEN.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Mme LUMEAU-PRECEPTIS.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme VOLTO représentée par Mme LUMEAU-PRECEPTIS.

Contenu délibération

La Présidente rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une étape prévue pour les centres de gestion par l'article 33 du décret n°85-643 du 26 juin 1985.

Ainsi, ce débat doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget dans la mesure où le CDG31 a retenu la maquette budgétaire et comptable M57.

La Présidente soumet donc à l'assemblée le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) annexé à la présente délibération, en vue de l'examen prochain du budget primitif 2026.

Le Conseil d'administration prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire réalisé sur la base du ROB ci-annexé.

Fait à Labège,

Le 04/02/2026



La Présidente,
Sabine GEIL-GOMEZ

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXERCICE 2026

Conseil d'Administration
du 04-02-2026

Direction Générale des Services

SOMMAIRE

I. Eléments de contexte.....	3
II. Une situation financière saine, socle de stabilité pour 2026.....	3
III. Une structure budgétaire lisible, caractéristique d’un établissement de compétences	4
IV. Une politique d’investissement sobre, ciblée et soutenable	4
V. Contexte 2026 : une année de stabilisation sous contraintes renforcées.....	4
VI. Principes de construction du budget 2026.....	5
VII. Orientations budgétaires pour 2026	5
VIII. Priorités d’action pour 2026	5
Conclusion	6

I. Éléments de contexte

Le présent rapport d'orientations budgétaires a pour objet de présenter au Conseil d'administration les orientations générales qui encadreront l'élaboration du budget primitif 2026 du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne (CDG31).

Ce temps de débat constitue une étape, certes règlementaire, mais également propice au cadrage des priorités institutionnelles, opérationnelles et organisationnelles qui dicteront la traduction budgétaire induite et l'activité de l'établissement.

L'environnement budgétaire du CDG31 est structuré en un budget principal établi en fonctionnement et en investissement ayant trait à la gestion générale de l'établissement et de ses missions, ainsi qu'un budget annexe établi en fonctionnement uniquement, retraçant les flux financiers induits par la coordination régionale des centres de gestion de la région Occitanie assurée par le CDG31.

Dans ce cadre, le CDG31 est coordonnateur général de la coordination régionale des CDG d'Occitanie, et coordonnateur du volet Emploi/FMPE. Le CDG34, quant à lui, anime la coordination du volet Concours et Examens professionnels.

Ce DOB s'inscrit dans un contexte marqué par une pression durable sur les finances publiques locales et sur la gestion des ressources humaines territoriales, dans un environnement national et international incertain, tout en reposant sur une situation financière aujourd'hui stabilisée pour le CDG31. Ce double constat appelle une approche fondée sur la prudence, la lisibilité et le sens des priorités.

L'orientation retenue pour 2026 vise à maintenir un haut niveau de service rendu aux collectivités, dans un cadre financier volontairement stable, sans transfert de charge ni prise de risque budgétaire, en concentrant les moyens de l'établissement sur ses missions essentielles.

Conformément à la vocation du débat d'orientations budgétaires, le présent rapport ne vise pas à figer les arbitrages budgétaires. Il a pour objet de poser un cadre de référence, d'explicitier les contraintes et d'éclairer les choix structurants, dans le respect des compétences du Conseil d'administration lors du vote du budget primitif.

II. Une situation financière saine, socle de stabilité pour 2026

Les exercices budgétaires récents traduisent une trajectoire financière globalement maîtrisée. Le CDG31 a su contenir ses dépenses de fonctionnement tout en maintenant un niveau d'activité soutenu et en répondant à des sollicitations croissantes des collectivités adhérentes.

L'exercice 2025, tel qu'il ressort du compte financier unique (CFU) confirme cette dynamique. Les dépenses réelles de fonctionnement se sont établies à environ 11,35 M€, pour des recettes réelles de fonctionnement proches de 11,83 M€. Le résultat de fonctionnement, proche de 0,5 M€, a permis de porter le résultat cumulé à un niveau supérieur à 5 M€.

Le CFU 2025 met en évidence une trajectoire désormais consolidée, marquée par un **troisième exercice consécutif excédentaire**, des **niveaux d'épargne positifs** et une **capacité d'autofinancement réelle**. Ces éléments traduisent le redressement progressif et durable de la situation financière du CDG31.

À l'échelle du mandat, cette trajectoire financière s'est construite dans la durée, grâce à une gestion prudente, à l'absence de recours à l'endettement et à un pilotage attentif des équilibres. Elle constitue aujourd'hui un point d'appui solide pour aborder l'exercice 2026 dans un cadre sécurisé.

III. Une structure budgétaire lisible, caractéristique d'un établissement de compétences

La structure budgétaire du CDG31 est stable et lisible. Elle est caractéristique d'un établissement public de compétences, dont l'action repose principalement sur l'expertise humaine.

Les charges de personnel représentent de manière structurelle environ 75 à 80 % des dépenses de fonctionnement. Cette réalité reflète directement la nature des missions exercées : accompagnement statutaire et en ressources humaines, conseil juridique, prévention et santé au travail, assurance statutaire et protection sociale complémentaire, emploi territorial, sécurisation des parcours professionnels et appui aux élus et aux employeurs territoriaux.

La trajectoire de la masse salariale constitue à ce titre un enjeu central. Son évolution est largement conditionnée par des facteurs exogènes — glissement, vieillesse, technicité (GVT), évolutions statutaires, évolution des contributions employeur CNRACL — qui imposent un pilotage rigoureux et assumé.

Les charges de fonctionnement hors personnel, représentant environ un quart à un tiers des dépenses, ont été contenues sur les derniers exercices, malgré un contexte inflationniste sur certains postes, traduisant un effort constant de rationalisation.

IV. Une politique d'investissement sobre, ciblée et soutenable

Le CDG31 conduit depuis plusieurs exercices une politique d'investissement mesurée, cohérente avec ses capacités financières et ses besoins opérationnels.

Les investissements ont porté prioritairement sur l'entretien et la maintenance de son bâtiment, le renforcement de la sécurité des systèmes d'information, notamment au regard du volume considérable de données personnelles traitées par le CDG31, ainsi que sur le développement d'outils nécessaires au pilotage et à la qualité du service rendu (notamment logiciels et solutions informatiques métiers).

Ces investissements ont été intégralement autofinancés, sans recours à l'emprunt. Cette approche traduit une ligne constante : investir lorsque cela est nécessaire au fonctionnement et à la sécurisation de l'établissement, sans fragiliser les équilibres financiers ni reporter des charges sur l'avenir.

V. Contexte 2026 : une année de stabilisation sous contraintes renforcées

L'année 2026 présente une configuration particulière. Elle combine une fin de mandat électoral, traditionnellement marquée par une prudence budgétaire accrue, avec une pression persistante sur les ressources humaines territoriales.

Dans un environnement national et international très incertain, marqué par des tensions économiques durables, les employeurs territoriaux sont confrontés à des contraintes accrues, notamment en matière de recrutement, de santé au travail, d'attractivité et de maîtrise de la masse salariale.

Pour le CDG31, ce contexte se traduit par une intensification des sollicitations, en particulier en matière de sécurisation des procédures, d'accompagnement des élus, de gestion de situations complexes et de consolidation des missions essentielles.

VI. Principes de construction du budget 2026

La préparation du budget 2026 repose sur des principes clairement assumés.

Le premier est celui de la **prudence financière** : aucune hypothèse de croissance non sécurisée n'est retenue et chaque évolution est appréciée au regard de ses effets de moyen terme.

Le deuxième est celui de la **stabilité** : les taux de cotisation seront maintenus à leur niveau actuel afin de ne pas alourdir la charge financière supportée par les collectivités.

Le troisième est celui de la **soutenabilité** : le pilotage de la masse salariale à effectifs constants constitue un choix de gestion assumé, visant à absorber les effets réglementaires sans dégrader les équilibres financiers.

Enfin, un principe de **pilotage renforcé et de lisibilité** guide la construction budgétaire, notamment à travers le développement du contrôle de gestion ainsi que le renforcement du dialogue de gestion, afin d'objectiver les choix, sécuriser les équilibres et améliorer la lisibilité de l'action du CDG31.

Cette stratégie de consolidation ne constitue pas un renoncement, mais un choix de séquençage. Elle vise à stabiliser durablement les équilibres en 2026, tout en préservant la capacité du CDG31 à préparer, le cas échéant, l'évolution de son offre de services à moyen terme.

VII. Orientations budgétaires pour 2026

Les recettes de fonctionnement pour 2026 seront construites sur une base comparable à celle des exercices récents. Aucune augmentation des taux de cotisation n'est envisagée. Les recettes liées aux missions et prestations seront évaluées de manière prudente, sur la base de l'activité constatée.

À ce stade, l'enveloppe globale des recettes réelles de fonctionnement est estimée dans un ordre de grandeur compris entre **11,5 et 12 M€**.

Les dépenses de fonctionnement s'inscriront dans une logique de maîtrise active. La masse salariale, principal poste de dépense, sera pilotée à effectifs constants et intégrera uniquement les effets réglementaires incompressibles. Son niveau est envisagé dans un ordre de grandeur proche de **8 M€**.

Les autres charges feront l'objet d'une priorisation stricte, orientée vers la continuité du service, la sécurisation des missions, la relation aux élus et la robustesse de l'organisation.

La politique d'investissement restera ciblée sur l'entretien du bâtiment et à la sécurisation de l'infrastructure numérique, et autofinancée. Le volume annuel d'investissement est envisagé dans un ordre de grandeur compris entre **0,6 et 0,8 M€**, sans recours à l'emprunt.

VIII. Priorités d'action pour 2026

La priorité est donnée à la soutenabilité des missions du CDG31, en particulier celles qui concourent directement à l'accompagnement des employeurs. Elle intègre la mise en œuvre opérationnelle des missions créées en 2025 ainsi que la consolidation des dispositifs expérimentaux engagés par l'établissement, dans une logique de stabilisation et de fiabilisation.

Dans ce cadre, la consolidation des missions socles et de la présence territoriale, notamment en matière de prévention, de santé au travail et d'appui aux petites collectivités, constitue un enjeu central afin de garantir un accès équitable et fiable aux services du CDG31.

Cette trajectoire repose sur un pilotage renforcé de l'activité et des ressources, fondé sur le déploiement progressif d'une démarche de contrôle de gestion, au service de l'aide à la décision, de la maîtrise des équilibres financiers et de l'adéquation des moyens aux priorités fixées.

La stabilisation de l'organisation interne et des pratiques de pilotage s'inscrit comme une condition de réussite de ces objectifs. Il s'agit en effet de tendre vers la clarté des responsabilités, la recherche

chaque fois que nécessaire d'une cohérence collective dans les interventions et la capacité à traiter des situations complexes dans un contexte contraint.

Enfin, la formation des agents du CDG31 est mobilisée comme un levier transversal, afin de renforcer les compétences, sécuriser les pratiques professionnelles et améliorer durablement la qualité du service rendu.

Dans cette perspective, l'année 2026 permettra également d'engager des travaux de réflexion et de préparation sur d'éventuelles évolutions de missions à horizon 2027, dans un cadre strictement maîtrisé et sans impact sur les équilibres budgétaires de l'exercice.

Conclusion

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 traduisent un choix clair et assumé : celui de la stabilité, de la maîtrise et de la responsabilité collective.

Dans une année marquée par des enjeux institutionnels forts et en fin de mandat, le CDG31 fait le choix de consolider les équilibres retrouvés, de concentrer ses moyens sur ses missions essentielles, et de maintenir un haut niveau de service au bénéfice des collectivités territoriales.

Ces orientations constituent le cadre dans lequel s'inscrira l'élaboration du budget primitif 2026, soumis à l'arbitrage du Conseil d'administration du 25 février 2026.



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
DE LA HAUTE-GARONNE

590, rue Buissonnière - CS 37666
31676 LABEGE CEDEX
Tél : 05 81 91 93 00 - Télécopie : 05 62 26 09 39
Site Internet : www.cdg31.fr
Mél : contact@cdg31.fr

© CDG 31. Tous droits réservés. [2021].
Toute exploitation commerciale est interdite